



OFFRE D'EMPLOI

Conseiller(ère) pédagogique

En anglais, langue seconde et francisation
Services éducatifs

- Remplacement à partir du 1^{er} juillet 2023 et prévu jusqu'en juin 2024

- Possibilité de devenir un poste régulier à la fin du remplacement

- 35 heures/semaine

- Salaire de 27,08 \$ à 50,39\$ de l'heure

VOTRE RÔLE

Contribuez à embellir le quotidien de nos jeunes et devenez Découvreurs!

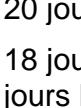
La ou le conseiller pédagogique se verra confier prioritairement les dossiers suivants : anglais au primaire et au secondaire ainsi que celui de la francisation (Programme d'intégration linguistique scolaire et sociale (ILSS)) au primaire. D'autres responsabilités en fonction de son expertise et des besoins pourront lui être confiées par la direction des Services éducatifs.

POUR PLUS DE DÉTAILS : [CLIQUEZ ICI](#)



VOTRE PROFIL

- Diplôme universitaire de 1^{er} cycle en enseignement dans un champ de spécialisation appropriée, notamment en anglais, langue seconde;
- S'exprimer couramment en anglais à l'oral et à l'écrit;
- Utilisation confiante, critique et créative du numérique pour atteindre des objectifs liés à l'apprentissage;
- Un minimum de deux années d'expérience pertinente serait un atout.



VOS AVANTAGES

- 20 jours de vacances payées par année;
- 18 jours de congés fériés offerts, dont 10 jours les vacances de Noël;
- Régime de retraite à prestations déterminées (RREGOP);
- Assurances collectives et avantages sociaux concurrentiels;
- Programme de santé et mieux-être pour vous et votre famille;
- Formation et développement des compétences offert!



VOS CONDITIONS

- Remplacement à partir du 1^{er} juillet 2023 et prévu jusqu'en juin 2024;
- Possibilité de devenir un poste régulier à la fin du remplacement;
- Horaire de jour du lundi au vendredi;
- 35 heures/semaine;
- Salaire de 27,08 \$ à 50,39 \$ de l'heure.

POSTULEZ ICI



Abonnez-vous
à notre alerte-emploi



*Seules les personnes sélectionnées seront contactées. Le Centre de services scolaire participe à un programme d'accès à l'égalité en emploi. Le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.